

S 11 : LE SECRET PROFESSIONNEL

L'interdiction faite à un professionnel de divulguer des informations dont il a été dépositaire est une règle absolue. Toutefois il existe des circonstances exceptionnelles de partage du secret professionnel. Le professionnel doit maîtriser les exigences du secret professionnel et du secret partagé.

PROGRAMME :

1. Le secret professionnel : une obligation incontournable

- Le secret professionnel
- La discrétion professionnelle
- Le secret partagé
- Le droit de réserve

2. Une responsabilité professionnelle

- Qui est tenu au secret professionnel ?
- Les différentes responsabilités

3. Un aspect légal

- Les obligations contractuelles
- Le secret professionnel et la personne prise en charge
- Les limites du secret professionnel

4. Des transmissions adaptées

- Les transmissions et le secret professionnel
- La clarté des messages
- Les transmissions toxiques

EVALUATION :

- Une phase de diagnostic et d'analyse de la demande est réalisée au démarrage de formation (détail de l'analyse des besoins).
- Évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Évaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Évaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation qualité Qualiopi.

Ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.

- Remise d'un Certificat de Réalisation qui précise le niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences professionnelles.
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

MODALITÉ ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Approche par compétences, apprentissage « par l'action et dans l'action », avec accompagnement du formateur, en présentiel et en facilitation synchrone/asynchrone à distance.
- Cette formation alterne apports théoriques, réflexions, analyse et entraînement pratique sur des cas concrets apportés par les participant(e)s.
- Des modèles d'outils, de procédures, des références bibliographiques sont transmis.
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.

**REF : S 11**

1 jour / Intra ou Inter établissements

7h Présentiel

240 € HT par jour et par personne

Tarif groupes sur devis

En supplément : Location de salle,
de matériel supplémentaire, repas,
déplacement

ACCESSIBILITÉ :

Quant à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, elle dépend du lieu de formation et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogique (ces aspects sont à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation afin de vous orienter au mieux).

POUR QUI :

Cadres et non cadres
Groupe maximum 12 personnes

PRÉREQUIS :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Connaître les différentes formes de secret professionnel pour adapter la prise en charge de la personne âgée.
- Identifier les responsabilités du professionnel au regard du secret professionnel pour se protéger et protéger la personne prise en charge.
- Connaître les obligations contractuelles pour mettre en place les dispositions du secret professionnel
- Adapter le type, le mode et le contenu de transmission au regard du secret professionnel.